

ARRONDISSEMENT

du 20 mars 2023

CANTON
Albi-Sud

L'An deux mille vingt-trois et le vingt mars

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 14 mars 2023**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Présents 9

Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et David FERRÉ.

Excusés : Bernard TOMINET, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**ADHÉSION AU « C.A.U.E. » DU TARN
« CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME, ET DE L'ENVIRONNEMENT »
EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire expose :

Le C.A.U.E. du Tarn est un organisme autonome associant l'Etat, le Département, les collectivités et les acteurs locaux de l'aménagement. Il exerce ses activités de conseil, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage et ce, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre.

Le C.A.U.E. ne dispense de conseils qu'aux collectivités adhérentes. Il a été sollicité afin de nous aider à repenser le réaménagement de l'espace devant la salle des fêtes.

L'adhésion témoigne également d'une souscription à des valeurs et des préoccupations partagées, dont celles de la qualité du cadre de vie, de la préservation de notre environnement, de la sauvegarde de notre patrimoine et de la valorisation de l'identité de notre territoire.

Le montant des cotisations pour l'année 2023 est déterminé de la façon suivante :

- 0,20 € par habitant pour les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser au C.A.U.E. du Tarn une cotisation de **170 € (cent soixante-dix euros)** au titre de l'exercice 2023 ;
- **PRECISE** que cette cotisation est inscrite au Budget Communal 2023 à l'article 6281 de la section de fonctionnement.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20 mars 2023.

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le **23 MARS 2023**